

Pour diffusion immédiate
Le 2 mai 2013

Modifications des dispositions législatives et programme de détecteurs de monoxyde de carbone en vue d'améliorer la sécurité du public

WHITEHORSE — Grâce à l'adoption prévue du projet de loi 57, la *Loi modifiant la Loi sur la sécurité entourant l'utilisation des appareils de combustion au mazout*, le Yukon deviendra la première administration canadienne à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans toutes les habitations du Yukon et les garages attenants qui sont chauffés au moyen d'un appareil de combustion au mazout.

C'est la ministre des Services aux collectivités, M^{me} Elaine Taylor, qui en a fait l'annonce aujourd'hui, à Whitehorse, à l'occasion d'une activité portant sur le danger que représente le monoxyde de carbone; elle a parlé des diverses modifications qui ont été apportées aux dispositions de la *Loi sur les normes de construction*, de la *Loi sur la prévention des incendies* et de la *Loi sur la protection contre les dangers de l'électricité*.

Dorénavant, seuls des techniciens qualifiés pourront faire une demande de permis ou être titulaires d'un permis visant l'installation ou la modification d'un appareil de combustion au mazout; les gens de métier devront indiquer leur qualification professionnelle, et il faudra établir un registre public comprenant les noms des techniciens accrédités en mécanique d'appareils de combustion au mazout; il faudra aussi adopter le *Code national de prévention des incendies du Canada*. De plus, toutes les habitations du Yukon devront obligatoirement avoir des détecteurs de fumée.

« Ces nouvelles mesures législatives constituent un jalon pour le Yukon et pour le Canada, car nous sommes la première administration du pays à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans les habitations », a déclaré la ministre des Services aux collectivités, M^{me} Elaine Taylor. « Les modifications contribueront largement à protéger la santé et à assurer la sécurité de tous les résidents du territoire. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces nouvelles mesures législatives, y compris le groupe de travail sur les appareils de combustion au mazout, les citoyens qui ont participé aux rencontres organisées partout dans le territoire ainsi que les représentants de l'industrie et autres parties intéressées qui ont fourni de l'information à la population. »

Le gouvernement prend également des mesures en vue d'offrir de la formation au sein des entreprises locales d'installation et d'entretien de générateurs à mazout, et de sensibiliser davantage la population à la sécurité en matière de systèmes de chauffage. Au cours de la dernière année, le Bureau du commissaire aux incendies a mené une campagne de sensibilisation portant sur le danger que représente le monoxyde de carbone et la Société d'habitation du Yukon a lancé une campagne de sensibilisation visant à souligner sur l'importance d'une installation et d'un entretien adéquats des appareils de chauffage domestiques. Parallèlement à ces campagnes, la fondation Hawkins-Gignac, qui renseigne les gens au sujet du monoxyde de carbone, a fait don de 100 détecteurs de monoxyde de carbone; on peut s'en procurer auprès de la Banque alimentaire de Whitehorse, des centres de santé communautaires, des bureaux des services sociaux et des services de pompiers volontaires.

« Je félicite le gouvernement du Yukon pour le leadership dont il a fait preuve en contribuant à la prévention d'empoisonnements au monoxyde de carbone », a souligné le codirecteur de la fondation Hawkins-Gignac, M. John Gignac. « La seule façon de déceler la présence de ce tueur silencieux, c'est d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone approuvé par l'Association canadienne de normalisation. Il ne fait aucun doute que des vies seront sauvées par suite de ces mesures législatives, et j'encourage fortement les autres administrations canadiennes à suivre l'exemple du Yukon. »

Le Bureau du commissaire aux incendies fournira 200 détecteurs de monoxyde de carbone et 200 détecteurs de fumée supplémentaires afin que ceux-ci soient distribués aux personnes qui n'auraient pas la possibilité de s'en procurer autrement.

« La sécurité à la maison est une des priorités du gouvernement du Yukon », a déclaré le ministre responsable de la Société d'habitation du Yukon, M. Scott Kent. « Les détecteurs de monoxyde de carbone et de fumée sauvent des vies, et je suis heureux de savoir que, grâce aux nouvelles exigences en matière de sécurité, toutes les habitations du Yukon profiteront d'un niveau de protection supérieur. »

Pour de plus amples renseignements, visitez le www.community.gov.yk.ca/fr/building_safety.html.

-30-

Renseignements :

Matthew Grant
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
matthew.grant@gov.yk.ca

Stefanie Richardson
Communications
Services aux collectivités
867-667-5650
stefanie.richardson@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-110

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.